

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2016

1. Point sur les demandes de Subventions

La dotation d'équipement des territoires ruraux DETR a été accordée à la commune pour le changement des radiateurs de la mairie, pour un montant de 2 164,32 €.

L'ADTO, chargée du suivi des dossiers du PLU et de l'installation du système de Vidéosurveillance, suit les demandes de subventions déposées au Conseil Départemental. A ce jour, les dossiers sont toujours en cours d'instruction et aucune décision formelle n'a été prise.

S'agissant des dossiers de réfection de voiries de la rue de La Beauge et de la rue de la Sole des Ponts, les services départementaux nous ont adressé un courrier confirmant leur présentation lors de la prochaine réunion de la Commission Départementale du mois de septembre 2016. Monsieur SELLIER et Madame COLIN ont été contactés à plusieurs reprises pour les sensibiliser sur l'importance de ces dossiers dont l'un avait été retenu (rue de la Beauge) par la précédente majorité. Madame le Maire fait remarquer qu'il est très difficile de créer un dialogue avec les Conseillers Départementaux sur ces sujets.

Les services de la DRAC, sollicités pour l'attribution de subvention pour le chœur de l'Eglise, ont souhaité obtenir des renseignements complémentaires sur l'agrément de l'Association Le Clos du Nid, pressentie par la Commune pour réaliser ces travaux. Monsieur SICARD a réuni les pièces complémentaires demandées. Parallèlement, une demande de subvention est en attente pour ce même dossier au Conseil Départemental.

2. Installation de caméras de Vidéoprotection

Le projet d'installation du système de Vidéoprotection a été actualisé par les services de l'ADTO à un montant de 67 000 € HT. Les subventions attendues s'élèvent à 18 760 € HT pour le Conseil Départemental et 13 400 € HT pour le FIPD. Le coût résiduel pour la Commune serait de 34 840 € HT. L'actualisation du montant est due aux frais d'Assistance à maîtrise d'ouvrage et aux divers et imprévus (constat d'Huissier, plan d'exécution, dossier de récolement).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce nouveau bilan prévisionnel et autorise madame Le Maire à signer toute pièce du Marché y afférent.

Compte tenu du faible taux bancaire des emprunts, et afin de ne pas obérer la Trésorerie communale, Madame Le Maire propose de contracter un emprunt de 62 000 €. Elle présente les offres reçues par le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Elle propose de retenir l'offre du Crédit Agricole au taux de 0,76 % sur une durée de 10 ans. Le Coût financier de l'opération (intérêts cumulés sur la période) s'élèverait à 2 415 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cet emprunt et autorise Madame Le Maire à signer toute pièce y afférent.

3. Renégociation emprunt

Après avoir présenté les tableaux comparatifs des organismes bancaires pour le nouvel emprunt de 62 000 €, Madame Le Maire présente une synthèse des propositions de renégociation du prêt pour l'aménagement du rond-point souscrit en 2008. Cet emprunt, d'un montant de 150 000 €, avait été souscrit auprès de la Banque Populaire au taux de 4,57% sur 20 ans. Le coût financier (intérêts cumulés) était alors de 76 925,59 €. Sur la durée restante (11 ans et 3 mois), il reste un montant d'intérêts de 28 050,24 €, pour un capital restant dû de 98 576,77€.

Trois banques ont été sollicitées :

La Banque Populaire (prêteur actuel) propose le rachat du capital restant dû à un taux de 3,35%, soit un coût financier de 19 842,53 € sur une durée de 11 ans et 3 mois.

Le Crédit Agricole propose un taux à 0,91%, soit un coût financier de 4 597,38 €, sur une durée de 10 ans, ou un taux à 1,05% soit un coût financier de 6 065,38 €, sur une durée de 11 ans et 3 mois.

Aucune proposition de la Caisse d'Épargne n'a été reçue à ce jour.

Madame le Maire suggère de retenir la proposition du Crédit Agricole au taux de 0,91% sur 10 ans, ce qui représente une économie de plus de 23 000 € pour la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de retenir cette offre.

4. Formation du Personnel Communal

Madame Le Maire fait part de l'obligation pour la Commune, qui bénéficie de contrats aidés, de faire suivre des formations au personnel recruté dans ces conditions. Elle demande l'autorisation de prendre en charge, sur le budget communal, le remboursement des frais de déplacements et des repas engagés par les agents. Le Conseil à l'unanimité accepte le remboursement de ces débours pour l'ensemble des formations suivies. A ce jour, pour l'année 2016, 3 journées de formation ont été réalisées par le personnel d'entretien de la voirie et une demi-journée par l'assistante du Secrétariat.

5. Regroupement Pédagogique intercommunal (RPI)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle réalise actuellement une étude sur le coût du RPI, de la Cantine et des TAPS (Temps aménagement périscolaire). La synthèse est en cours de réalisation et nous sommes dans l'attente des justificatifs pour les communes de Fontaine-Chaalis et Montlognon.

6. Les travaux communaux

La Commission des travaux s'est réunie pour étudier le projet d'installation de lampadaires desservant la rue du Pont de Corne, pour la partie démarant au Pont de Corne jusqu'au haras de Madame LAVILLE. Le projet présenté par SE60 faisant ressortir un coût résiduel pour la commune de l'ordre de 25 000,00 €, il n'a pas été retenu en l'état. Un nouveau devis modifiant le tracé ainsi que le nombre de lampadaires sera demandé à la société.

Monsieur FUDALI expose les travaux de peinture réalisés par les employés communaux dans le dortoir et le couloir de l'école.

Les devis des radiateurs ont été examinés par la Commission des Travaux. L'ordre de service n'a pas été délivré à l'entreprise moins disante car un devis pour une pompe à chaleur air/air est en cours d'obtention.

Le chemin de la Scierie a été profilé par la société COLAS. L'idée de matérialiser une allée cavalière sur la partie latérale de ce chemin a été abandonnée.

Des pavés doivent être scellés rue de la Fontaine Saint Martin.

7. Questions Diverses

Une délibération pour la signature de la convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité doit être prise. Il s'agit d'acquiescer un certificat électronique pour permettre de dématérialiser toutes les pièces comptables et actes transmis à la Trésorerie et à la Préfecture. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la dématérialisation.

Florence THEPAUT, fait le point sur la rentrée scolaire. L'école de Borest accueille à la rentrée 2016, 24 enfants. Elle présente des devis pour l'achat de jeux et matériels divers pour les TAPS. Après discussion, le budget de 800 € accordé l'an dernier est reconduit cette année. Le point sera fait sur les dépenses réalisées à la clôture de l'exercice.

Guillaume DUCHESNE fait remarquer que le court de Tennis nécessite un nettoyage et un élagage de la haie. Les employés communaux interviendront rapidement.

Compte tenu des excès de vitesse constatés rue de la Sole des Ponts, à proximité des jeux pour enfants, un panneau « roulez au pas » sera installé.

Madame ECKHOUT informe les Conseillers Municipaux qu'une scène de film doit être tournée sur la place de l'Eglise dans le courant du mois d'octobre. Une participation de 1 500 € devrait être versée à la commune.

Madame le Maire interroge Vincent BACOT, qui devait se renseigner sur les coupes de peupliers dans le marais communal : ce dernier a contacté la Société CEGEB qui l'a informé que l'estimation du volume serait de 700 m³. Le prix de vente pourrait se négocier à 28,00 € et 2 000,00 € de frais divers sont à prévoir. Les peupliers sont à maturité et une replantation pourrait être envisagée à la condition qu'un entretien permanent soit mis en place. Au vu de ces éléments, Le Conseil Municipal autorise madame Le Maire à engager les démarches pour réaliser cette coupe auprès de la société CEGEB et signer tous documents y afférent. Le Conseil Municipal ne décide pas de replantation. Cette possibilité sera revue ultérieurement. La vente pourrait intervenir en janvier.

Madame le Maire fait un point sur la réunion intervenue le 10 septembre en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Senlis et du Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Senlis, en Mairie de Borest. Le Lieutenant PIERRE, chef de la Brigade de Nanteuil-Le-Haudouin, a présenté un PowerPoint retraçant les actions à entreprendre dans le cadre de la démarche « participation citoyenne » ainsi que le rôle des voisins vigilants référents. Un article sera diffusé dans la gazette.

Isabelle DEGRAEVE se félicite des résultats de la brocante qui a eu lieu le 4 septembre 2016. Madame le Maire remercie les membres du Comité des Fêtes qui ont largement contribué à la réussite de cette journée.

Elle remercie Audrey BERLING pour avoir offert les lots de récompense aux lauréats du Concours de Pronostic lors de l'Euro 2016 : Tee-shirts et casquettes représentant notre menhir, stylos, montres...

Elle remercie également Valérie MERLE pour le don de la pendule pour la salle de la Mairie.

La fête de l'Automne est programmée le 18 novembre 2016 et la fêtes des enfants pour Noël, le 10 décembre 2016.